

Index égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 01/03/2025

- L'Index est noté sur 100 points.
- Il est calculé à partir de quatre indicateurs pour les entreprises de 50 à 250 salariés :

1. L'écart de rémunération : comparaison des rémunérations moyennes des femmes et des hommes, par tranche d'âge et par catégorie socioprofessionnelle (CSP) ou autre classification des postes → 0 à 40 points

2. L'écart de répartition des augmentations individuelles : entre les femmes et les hommes → 0 à 35 points

3. Le pourcentage de salariées augmentées au retour de congé maternité → 0 ou 15 points ;

4. La parité entre les femmes et les hommes → parmi les dix plus hautes rémunérations → 0 à 10 points.

Indicateur	Valeur de l'indicateur	Points obtenus	Nombre de points maximum des indicateurs
1- écart de rémunération (en %)	3.7	36	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	0.8	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	INCALCULABLE		
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	0	10
NOTE INDEX		84	100